

25 avril 2022
Français
Original : anglais

Commission du désarmement

Session de fond de 2022

New York, 4-21 avril 2022

Point 5 de l'ordre du jour

Élaboration de recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales

Document de travail présenté par le Groupe des États arabes

1. Le Groupe des États arabes se félicite qu'un point de l'ordre du jour de la présente session soit consacré aux mesures de transparence et de confiance aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À cet égard, le Groupe des États arabes souligne que, s'il importe de parvenir à des recommandations équilibrées au titre du point de l'ordre du jour concernant le désarmement et la non-prolifération nucléaires, toute conclusion que la Commission pourrait adopter à sa présente session au titre de ce point doit être conforme aux grands principes suivants :

a) L'espace extra-atmosphérique est un bien public et un patrimoine commun à l'ensemble de l'humanité ; en conséquence, toutes les activités spatiales devraient être abordées dans les instances compétentes du système des Nations Unies afin de garantir l'inclusion, l'universalité, la non-discrimination et le consensus ;

b) Tout effort de réglementation des activités spatiales devrait viser à renforcer les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt de tous les États et peuples du monde et ne devrait donc pas porter atteinte au droit inhérent qu'a chaque État d'utiliser l'espace à des fins non liées aux armements ;

c) Il faudrait s'engager à ce que l'espace extra-atmosphérique reste à l'abri de conflits et de guerres et exempt d'armements jusqu'à ce qu'un instrument universel, juridiquement contraignant et vérifiable soit conclu à cet égard. Il faut donc prévenir tout déploiement d'armes dans l'espace, tant à des fins offensives ou défensives, ou tout risque de course aux armements et empêcher que des objets spatiaux ne soient pris pour cible ;



d) Il est essentiel de s'efforcer d'améliorer l'accès à l'échange de savoir-faire technique dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, en offrant une coopération et une assistance techniques et en renforçant les capacités en la matière dans les pays en développement.

2. Le Groupe des États arabes insiste sur le fait que si les mesures volontaires de transparence et de confiance peuvent pour un temps être une contribution positive, sur le long terme, elles ne sauraient se substituer à coup sûr à des instruments juridiquement contraignants rationalisant et codifiant les engagements et mesures en question.

3. Dans le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), sur lequel reposent principalement nos discussions au cours de la présente session, il est bien précisé que les mesures de transparence et de confiance peuvent contribuer aux mesures de vérification de l'application des accords de limitation des armements et de désarmement, sans pour autant s'y substituer. Le Groupe d'experts gouvernementaux y a également exprimé l'avis que les mesures politiques à caractère volontaire pouvaient déboucher sur l'examen de concepts et propositions de mesures juridiquement contraignantes.

4. À l'évidence, il faut s'employer activement à adopter de nouveaux instruments juridiquement contraignants qui compléteront le régime existant de réglementation des activités spatiales, en tenant compte des progrès technologiques importants réalisés ces dernières années, ainsi que du rôle croissant des acteurs non étatiques dans ce domaine.

5. La Conférence du désarmement offre le cadre le plus approprié et le plus utile pour négocier de telles règles contraignantes. Toutefois, d'ici à ce que de véritables négociations s'engagent à la Conférence, il semble nécessaire de redoubler d'efforts afin de créer une réelle dynamique et de renforcer les connaissances relatives aux questions complexes ayant trait à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

6. Il importe de noter qu'il existe des liens d'interdépendance et des synergies très solides entre les lignes directrices convenues dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les mesures de transparence et de confiance, ainsi qu'avec les règles juridiquement contraignantes, existantes et futures, dans le domaine de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les recommandations que la Commission du désarmement pourrait formuler au titre du point de l'ordre du jour à l'examen devraient souligner qu'il importe de rationaliser tous les efforts dans ce domaine et d'éviter les doubles emplois.

7. Plusieurs éléments positifs figurent dans le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux susmentionné. Ils peuvent être un excellent point de départ à la formulation de recommandations plus détaillées et plus étoffées par la Commission du désarmement, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et par le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. On mentionnera par exemple les éléments suivants : une série de mesures relatives aux activités spatiales, qui prévoient notamment l'échange d'informations sur les politiques spatiales nationales, y compris sur les dépenses militaires majeures qui y sont consacrées ; l'établissement de notifications relatives aux activités spatiales menées, afin de réduire les risques ; des critères concernant l'établissement de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et la vérification de leur application et de leur validation.

8. Une des principales recommandations formulées dans le rapport tendait à préconiser que soit renforcée la coopération internationale entre les nations spatiales et les autres concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et que les mécanismes visant à améliorer l'interaction entre les participants aux activités spatiales et à clarifier toute information ou situation ambiguë travaillent en coordination et se consultent.

9. Une autre recommandation très importante figurant dans le rapport tendait à ce que les États explicitent les principes et les buts relatifs à leurs activités spatiales, ce qui constituerait une avancée majeure en matière de transparence et de renforcement de la confiance à ce stade critique.

10. Le Groupe des États arabes propose dans un premier temps que les éléments ci-après figurent dans les recommandations de la Commission du désarmement :

a) Demander aux États de régulièrement établir et présenter des documents sur les principes et les objectifs de leurs politiques et programmes nationaux dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique ; l'accent devrait y être mis sur l'absence, dans ces programmes nationaux, de toute intention ou projet de déployer quelque arme que ce soit dans l'espace extra-atmosphérique ou de prendre pour cible des objets spatiaux ;

b) Prier le Secrétariat de présenter aux Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale un rapport triennal succinct concernant les liens d'interdépendance et les synergies entre les lignes directrices convenues dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les mesures de transparence et de confiance dans le domaine de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le respect des engagements juridiques internationaux existants concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et les initiatives qui pourraient être prises pour négocier de nouveaux engagements juridiquement contraignants à cet égard, l'objectif étant de les coordonner et d'en évaluer l'efficacité.

11. Le Groupe des États arabes espère que la présente session de la Commission du désarmement débouchera sur des recommandations intégrées et équilibrées qui contribueront à donner un nouvel élan aux efforts de désarmement dans le monde.
